

Malissard sans Nuisances. Parlanges Environnement. Vivre à Chabeuil.  
Association Le Hameau des Sylvains. Montélier Fauconnières sans nuisances. Association  
Bois Faucons. Le Hameau des Bérards  
Municipalité de Malissard CLCV FRAPNA  
Mail : [collectifaero@free.fr](mailto:collectifaero@free.fr)

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### CCE de l'aérodrome de Valence 20 septembre Les associations de riverains et de défense de l'environnement et le maire de Malissard. quittent la réunion dès son ouverture Face à la politique du passage en force du syndicat mixte de l'aérodrome et à l'explosion des nuisances ils refusent de servir d'alibi à une fausse concertation.

L'aviation générale, (telle qu'elle se pratique à Valence-Chabeuil), bénéficie d'un privilège intolérable, hérité d'une époque révolue. Contrairement aux autres secteurs d'activité – industrie, agriculture, transports, loisirs, etc. – qui sont soumis à des réglementations environnementales, l'aviation générale évolue dans une zone de non-droit environnemental, n'obéissant qu'à ses propres règles, « les règles de l'air ».

Devant ce vide juridique, où l'aviation échappe à toute contrainte environnementale, les Commissions Consultatives de l'Environnement (CCE) restent le dernier recours des riverains et des associations de protection de l'environnement pour tenter de réguler les nuisances aériennes. À Chabeuil, cette instance est supposée jouer ce rôle, mais la réalité est tout autre.

En mai 2022, en signant la charte de l'environnement de l'aérodrome de Valence-Chabeuil, nos associations ont voulu croire en la bonne foi du monde de l'aérien. Deux ans plus tard, le constat est accablant. Aucune mesure concrète de réduction des nuisances n'a été mise en place.

Bien au contraire, les nuisances se sont intensifiées de manière insupportable.

#### **Le bilan est édifiant :**

- Aucune réduction des nuisances n'a été obtenue.
- Les vols circulaires continuent de se multiplier à toute heure, à toute altitude, et avec tout type d'aéronef, sans le moindre contrôle par la direction de l'aérodrome et sans sanction.
- Pire encore, de nouveaux projets destructeurs de notre environnement, venus de l'extérieur et portés par le gestionnaire de l'aérodrome sont à l'horizon (une école de pilotage d'envergure nationale et une société de services d'hélicoptères, c'est à dire des activités parmi les plus nuisibles pour les populations survolées) .
- Le tout dans une opacité totale, où la CCE n'est qu'une façade, et où même la caducité de la charte n'a suscité aucune réaction ni du gestionnaire de l'aérodrome, ni du préfet, alors qu'ils en sont les premiers garants

Face à cette situation, nos associations ont demandé au printemps 2024 la convocation d'une CCE avec un ordre du jour clair et strictement conforme aux textes régissant les CCE : examiner les impacts de l'activité et des projets de l'aérodrome et relancer une charte dotée d'outils et visant des mesures concrètes, mesurables, quantifiables et opposables.

Mais la réunion du 20 septembre, convoquée par le préfet, a une fois de plus, démontré l'absence totale de volonté de dialogue réel et de transparence. Aucun des sujets cruciaux n'a été inscrit à l'ordre du jour. Le préfet a ainsi donné carte blanche au gestionnaire de l'aérodrome pour continuer dans les pratiques actuelles et développer sans contrainte de nouvelles activités génératrices de nuisances supplémentaires, sources de dégradation de notre environnement, de notre cadre de vie, de notre santé physique et psychologique et au surplus de notre sécurité.

Nous avons donc refusé d'être les complices d'une fausse concertation et, après avoir dénoncé ce simulacre, nous avons quitté la réunion. Monsieur le maire de Malissard a fait de même, et nous saluons sa clairvoyance et son engagement pour les habitants. Il est temps que les autres maires des communes concernées adoptent également une position ferme, claire et équilibrée.

Le Secrétaire Général de la Préfecture a tenté de nous faire porter la responsabilité de cet échec, prétendant que notre départ illustre un refus du dialogue. Cette accusation est absurde et a même été contredite par des représentants d'usagers de l'aérodrome, qui, eux aussi, constatent que cette politique de passage en force menace la viabilité même de leur activité.

**Nous demandons :**

- La convocation immédiate d'une nouvelle CCE, cette fois conforme aux textes et respectueuse des règles de concertation.
- Que les enjeux environnementaux et sociétaux soient traités sérieusement, avec transparence et rigueur.
- Que soit élaborée une nouvelle charte environnementale dotée de mesures concrètes, opposables et vérifiables en matière de réduction des nuisances.

Nous joignons à ce communiqué notre lettre au préfet datée du 5 septembre 2024, ainsi que notre déclaration faite lors de la CCE du 20 septembre, afin de prouver le sérieux de nos démarches et notre volonté réelle de dialogue.

Pour tout contact :

*Malissard sans nuisances*

Patrick Lefranc

Tél. : 06 62 38 62 76

**Pièces jointes :**

- Demande de réunion de la CCE et ordre du jour (lettre du 5 septembre)
- Déclaration en CCE du 20 septembre exposant les motifs de notre départ